

**PROTOCOLE DE TRANSFERT DES COMPETENCES
DU DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNE DE LEMPAUT
AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE
RESEAU31**

Compte tenu du contexte réglementaire actuel avec le transfert obligatoire en 2026 des compétences assainissement collectif aux communautés de communes, de la complexité de plus en plus grande de ce domaine et des compétences et valeurs du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (Réseau31) en la matière, la commune a décidé d'anticiper cette échéance en adhérant à Réseau31 et en lui le transférant l'ensemble des compétences de l'assainissement collectif :

- B. Assainissement collectif :

- B.1 : Collecte des eaux usées
- B.2 : Transport des eaux usées (réseau constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration)
- B.3 : Traitement des eaux usées (élimination des boues incluses le cas échéant)

Cette adhésion et transfert a fait l'objet de discussions entre les deux parties. Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole.

Le transfert complémentaire des compétences prend effet au **1^{er} janvier 2025**.

1- Reprise des contrats et des conventions existantes

Réseau31 s'engage à reprendre et à maintenir jusqu'à leur terme l'ensemble des contrats et conventions existantes :

- LA FEDA et la CRABA prestation éco-pâturage surface 14 450 m²

Un procès-verbal sera établi contradictoirement pour fixer la liste des marchés publics et autres contrats à transférer, le ou les marchés de maîtrise d'œuvre, autres marchés de travaux, et autres contrats de prestations de service ou de délégation de service public.

2- Tarification

2.1 Redevance

Les tarifications 2024 en œuvre sur la commune et sur l'ensemble de Réseau31 sont les suivantes :

LEMPAUT	ASS COLL	Part fixe HT	Part fixe TTC	Part variable HT	Part variable TTC	Facture 120 m ³ HT	Facture 120 m ³ TTC avec AEAG à 0,25€/m ³	Prix moyen du m ³ assaini HT pour 120 m ³	Prix moyen du m ³ assaini TTC pour 120 m ³	%	Variation pour 120 m ³ en TTC
TARIFICATION Commune	TARIFS 2024	48,00 €	52,80 €	1,3000 €	1,43 €	204,00 €	257,40 €	1,70 €	2,145 €		
TARIFICATION Réseau31		69,36 €	76,30 €	1,45 €	1,60 €	243,36 €	300,70 €	2,028 €	2,506 €	16,8%	43,30 €

La différence existante entre les 2 tarifs est de +16,8 %, soit environ 43 € de plus avec l'application du tarif unique de Réseau31 pour la consommation classique de 120 m³ par an.

L'analyse du budget annexe de la commune met en évidence un déficit annuel du budget du service assainissement collectif. Ce déficit est chronique et lié à une tarification qui a augmentée en 2024 mais qui reste encore trop faible pour compenser les charges classiques de fonctionnement qui ne sont pas toutes répercutées dans le budget annexe et le remboursement de la dette qui reste très importante.

La reprise du service par Réseau31 aura pour conséquence d'alléger le budget principal de la commune de sa participation annuelle d'équilibre au budget annexe couvrant en grande partie le remboursement de cette dette et certaines charges d'exploitation.

Il est donc convenu par le présent protocole l'application de la tarification unique et solidaire de Réseau31 en vigueur sur l'assainissement collectif dès le **1^{er} janvier 2026**. La commune de Lempaut pourra délibérer sur le tarif 2025 du service avant la fin de l'année 2024 et appliquer ainsi un certain lissage pour atterrir en 2026 sur la tarification de Réseau31.

2.2 Participation au financement de l'Assainissement collectif

Les PFB, PFAC et PFAC-AD demandées auprès des futurs propriétaires qui vont se raccorder au réseau d'assainissement collectif (habitations postérieures ou existantes à la création du réseau) seront celles délibérées par Réseau31. (Délibérations jointes)

La perception de ces participations sera assurée par les services de Réseau31 en coordination avec les services de la commune et du service urbanisme de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi.



3- Finances, dette et investissements

La redevance et les participations au financement de l'assainissement collectif sont les deux composantes essentielles des recettes du service de l'assainissement collectif.

Elles participent aux remboursements des coûts d'exploitation, des annuités des emprunts et aux investissements qui seront réalisés par Réseau31 sur le périmètre communal.

Il est acté par le présent protocole que seuls des résultats positifs des sections fonctionnement et investissement du budget assainissement de la commune seront transférés à Réseau31 et permettront ainsi, en fonction de leur importance, de réaliser des travaux sur les ouvrages de la commune dans le PPI actuel de Réseau31, sans impacter les autres opérations programmées au PPI.

L'état de la dette du service en 2024 est la suivante :

	N°	Désignation	Organisme	Montant	durée ans	date début	fin	taux	2024			
									Annuités Capital	Annuités Intérêts	Total annuités	
1	33653308692	??	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	80 000 €	20	15/09/2004	31/08/2024	4,80%	3 060,03 €	73,43 €	3 133,46 €	
2	00000777494	??	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	165 000 €	20	17/11/2016	30/11/2036	1,35%			9 418,44 €	remboursement mensuel
3	36001324366	??	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	105 000 €	20	17/12/2007	15/04/2027	4,70%	6 629,68 €	1 337,03 €	7 966,71 €	
4		ASSAINI La Plauze 01-10	CRCA	27 000 €	15	02/08/2010	31/07/2025	3,75%			1 771,26 €	remboursement trimestriel
5		Participations du budget Principal de la commune		23 422 €	3,5	10/06/2022	01/12/2025				6 691,92 €	remboursement mensuel
											28 981,79 €	

L'emprunt n°1 s'est arrêté en aout 2024.

La commune transfère à Réseau31 en 2025 les 3 emprunts classiques restants (n° 2, 3 et 4) pour une annuité totale de 2025 de 18 270,78 €.

Il n'y a pas de prise en compte par Réseau31 du remboursement de la dette concernant la participation du budget principal de la commune au budget assainissement de 2022 (n°5)

4- Pilotage

En complément des réunions de commission territoriale, une réunion de pilotage du service aura lieu chaque année entre les services de Réseau31 et les élus de la commune afin de faire un bilan général sur le service.

D'une manière générale, le pilotage du service d'assainissement collectif est assuré par Réseau31 en collaboration avec les élus représentants de Réseau31.

5- Facturation

Réseau31 réalisera dès la date du transfert la facturation de l'assainissement collectif aux usagers du service. Un travail entre service de réseau31 et de la commune sera réalisé afin de croiser les fichiers des abonnés eau potable et assainissement collectif, de contrôler leur intégrité et d'assurer la continuité de service.

Fait à _____, le _____

Pour RESEAU31

Pour la Commune de LEMPAUT

Sébastien VINCINI

Jean-Éric MYRTHE

Président du Syndicat Mixte
 De l'Eau et de l'Assainissement
 De Haute-Garonne

Maire de LEMPAUT

Pièces jointes au présent protocole :

- délégation tarifs 2024 LEMPAUT
- délégations PFAC, PFAC-AD Réseau31